

Monsieur le président,

Nous voilà réunis pour une instance aux enjeux cruciaux pour les agents CPIP d'Hexagone et d'Outre-Mer. Pour cause, est mis à l'ordre du jour de ce CSA **le projet de note relative aux règles de mobilité des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.**

Sur la forme, l'UFAP UNSa Justice rappelle que le CSA SPIP n'a pas la compétence réglementaire pour établir des règles de mobilité qui relèvent de dispositions de corps. L'avis de ce CSA ne doit donc avoir pour finalité que d'éclairer l'avis des représentants des personnels qui siégeront en CSA AP ce jeudi.

L'UFAP UNSa Justice s'interroge également sur le deux poids, deux mesures de la DAP s'agissant des points soumis pour avis. En effet, il n'y a même pas un mois, cette dernière s'acharnait à refuser un vote sur le projet de fiches de poste ASE et ACP ... au motif que le CSA SPIP n'avait pas la compétence réglementaire pour se positionner sur le sujet.

Un manque de cohérence dans son positionnement et un manque total de considération pour nos collègues ASE !

Consciente que son projet de note relative aux règles de mobilité des CPIP ne trouvera pas preneur auprès des Organisations Syndicales majoritaires à la Pénitentiaire et au Ministère de la Justice, la DAP détourne sciemment la compétence de cette instance, afin de tenter d'arracher un vote favorable ! Ce faisant, elle se cache derrière les organisations syndicales et refuse d'assumer son positionnement ... **PITOYABLE !**

L'UFAP UNSa Justice DENONCE cette méthode fallacieuse, et refuse d'être la caution morale d'une décision qui donne raison aux accusations de néocolonialisme de l'Etat. Le tout avec la complicité de deux organisations syndicales, la CGT IP et le SNEPAP FSU, dont le tropisme hexagonal n'est plus à vérifier.

Sur le fond, l'arbitrage pris par l'Administration sur la question de la priorité ultramarine est tout aussi indécent que la méthode employée ! La DAP n'arrivant pas à faire émerger de consensus sur cette question, elle fait le choix du manque de courage en cédant au « travail de sape » de la coalition syndicale. **Elle touche le fond en validant un projet de cotation minimaliste qui ne garantit en rien que les personnels justifiant d'un CIMM seront prioritaires pour muter vers les postes DROM-COM !**

Alors que ce pays s'est doté d'un dispositif progressiste, au travers de la loi égalité réelle outre-mer, la DAP prend le chemin inverse et marche ainsi sur les personnels ultra-marins !!! Une honte, quand on sait que celle-ci recrute une forte proportion de ses personnels dans les territoires d'outre-mer ... **En somme, venez servir la République en Hexagone mais ne caressez pas l'espoir de rentrer chez vous ! La DAP souhaite donc le retour d'une politique d'un autre temps !**

Cette politique va s'avérer dramatique dans le contexte de recrutements faméliques des effectifs de CPIP. Le manque d'ouverture des postes en outre-mer produit des effets d'engorgement qui dramatisent et électrisent les enjeux par l'allongement des files d'attente.

La DAP fait, par ailleurs, preuve d'un manque total de bonne foi car elle a bel et bien appliqué cette priorité pendant les trois dernières campagnes de mobilité des CPIP. Or, cette pratique n'a soulevé aucune opposition des autres OS et n'a engendré aucun dysfonctionnement. **La DAP et ses alliés de circonstance ont beau jeu de dénoncer aujourd'hui l'illégalité supposée d'une disposition dont ils ont initié ou accepté la mise en œuvre pendant trois ans.**

L'UFAP UNSa Justice DENONCE ce « recul social », et vous appelle, Monsieur le Président à faire le choix du bon sens légal et de l'apaisement dans nos territoires ultra-marins ! Elle refuse de céder à la coalition réactionnaire et EXIGE le respect de la loi égalité réelle en outre-mer.

A quoi bon d'ailleurs nous présenter pour information « la circulaire relative à la mise en œuvre du code de déontologie du service public pénitentiaire » ou initier un groupe de travail sur les « violences institutionnelles ». Le manque de loyauté et la mauvaise foi dont fait preuve la DAP sur ce sujet et la violence symbolique qui est exercée sur nos collègues ultra-marins décrédibilisent tous les efforts qui pourraient être entrepris par la DAP sur ces deux sujets.

L'UFAP UNSa Justice maintient le cap qu'elle s'est fixé depuis plus de quatre décennies, avec une cohérence intellectuelle et pratique qu'elle peine à retrouver ailleurs autour de cette table.

Elle se battra avec ceux qui voudront bien défendre les droits et les intérêts des populations d'outre-mer, trop souvent oubliées et considérées comme des citoyens de seconde zone.

Les élus UFAP UNSa Justice au CSA SPIP